

- contre les vols militaires à basse altitude, 38 p. 100 sont pour et 10 p. 100 n'ont pas d'opinion.
- 13 juillet 1989 - L'assemblée nationale dénée à Inuvik adopte à l'unanimité une motion demandant au gouvernement fédéral de retirer l'approbation des vols à basse altitude. Elle demande en outre l'aide du gouvernement des T.N.-O., y compris son appui pour une contestation judiciaire.
- 20 août 1989 - L'assemblée communautaire de Snowdrift demande au conseil de bande d'intenter une poursuite contre le gouvernement fédéral pour empêcher les vols à basse altitude.
- 12 septembre 1989 - Le MDN informe les agents de la faune qu'ils devront assumer leurs propres frais pour participer aux vols préalables sur l'IR-920.
- 30 septembre 1989 - Le Globe and Mail rapporte que, l'Allemagne et les Pays-Bas restreignant les exercices militaires de l'OTAN sur leur territoire, l'OTAN se tourne vers le Canada pour les vols d'entraînement à basse altitude.
- 13 octobre 1989 - Lors d'une réunion conjointe, les chefs dénés et métis adoptent à l'unanimité une motion d'appui à la collectivité de Snowdrift dans l'action intentée contre le gouvernement fédéral pour empêcher les vols à basse altitude.